

MOUVEMENT POUR
LA RENAISSANCE
DU CAMEROUN



CAMEROON
RENAISSANCE
MOVEMENT

AUTORISATION MINATD N°000221 DU 25 JUILLET 2008/ LETTRE MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP DU 02 AOÛT 2012

DÉCLARATION SUR LES PREUVES DÉSORMAIS IRRÉFUTABLES DE LA MANIPULATION DE LA JUSTICE, ET PARTICULIÈREMENT DES JUGES, PAR LE POUVOIR EN PLACE

Depuis le scandale historique du Conseil constitutionnel, qui a exposé au monde les fraudes massives et sauvages du RDPC, d'ELECAM et de l'administration lors du scrutin présidentiel du 7 octobre 2018, personne de sensé ne peut plus penser sérieusement que la Justice camerounaise est indépendante.

Depuis lors, à travers les arrestations arbitraires au patronyme, les séquestrations, la torture et la vengeance judiciaire qui se sont abattues sur les militants et sympathisants du MRC et des partis alliés, des citoyens engagés dans la lutte pour les libertés, la fin de la guerre civile dans les régions anglophones du pays, le rejet de la Succession de Gré à Gré au sommet de l'État, l'audit de la gestion catastrophique de la CAN 2019, le régime-RDPC a démontré que la Justice est pour lui une simple variable d'ajustement pour son maintien illégal et illégitime au pouvoir.

Alors que le MRC dénonçait de toutes ses forces et sous toutes les formes devant l'opinion publique nationale et les instances internationales, telles que la Commission des Nations Unies pour les droits de l'Homme, l'immixtion grotesque du régime dans les procédures impliquant ses militants et sympathisants, certains, à l'intérieur et l'étranger, n'ont pas hésité à nous accuser de chercher des alibis pour nous soustraire à la Justice de notre pays. Ils laissaient ainsi croire que nos militants et sympathisants avaient effectivement commis des infractions.

C'est dans ce climat que des centaines d'honnêtes citoyens, hommes et femmes, jeunes et vieux, travailleurs, chefs d'entreprise, étudiants et chercheurs d'emploi ont vu leurs vies brisées par des condamnations ubuesques de juges aux ordres, à de très lourdes peines, allant jusqu'à sept ans de prison ferme assortie de lourdes amendes. Tout cela en totale violation des droits de la défense, de la Constitution, des traités internationaux dûment ratifiés par le Cameroun, de la jurisprudence de la Cour suprême de notre pays et de l'éthique du magistrat. C'est l'occasion ici, une fois de plus, en mon nom propre et au nom du MRC, de m'incliner devant la mémoire du jeune NDAGUEHO KOUFET Rodrigue, qui a été tué par négligence à la prison de New Bell, à Douala, à la suite de ces condamnations criminelles.

Les avocats du Collectif Sylvain SOUOP ont essayé, en vain, d'alerter le Gouvernement, le Barreau du Cameroun, l'opinion publique nationale et internationale, à travers l'opération " dépôt des robes", sur les nombreuses violations graves des droits de ces militants et sympathisants du MRC et les autres citoyens arrêtés pour leurs opinions politiques exprimées pacifiquement.

Les affaires NGO'O Cyrus, Directeur Général du Port Autonome de Douala, et Dame MVOGO Émiliene et autres, sur lesquelles le MRC s'interdit d'émettre un quelconque jugement, apporte, au regard des correspondances officielles, de la demande d'explications donnée au juge NFOMEPKA ABANDA Appolinaire Bruno par sa hiérarchie, et surtout de sa réponse à ladite demande d'explications (le tout en circulation sur les réseaux sociaux), la preuve que la Justice est inféodée au pouvoir Exécutif dans notre pays : on y dicte des décisions aux " juges". C'est précisément ce que le MRC dénonce depuis belle lurette, au mieux dans l'indifférence, au pire sous les quolibets de quelques bien-pensants, "patriotes " de la panse ou théoriciens d'occasion de l'ordre immuable et de la légitimité sacrée et sacralisée de la violence d'État contre ses propres citoyens.

Ce que révèlent de façon aveuglante les affaires Cyrus NGO'O, d'une part, et dame Mvogo Emiliene et autres, d'autre part, est dramatique pour l'État de droit au Cameroun, et d'une extrême gravité pour l'avenir de notre pays.

Aussi, le MRC demande-t-il l'ouverture urgente d'une enquête administrative et

parlementaire sur les interférences qui empêchent que la justice soit rendue dans ces affaires, comme dans bien d'autres.

Le MRC exige par ailleurs que toutes les conséquences politiques des entraves graves à la justice dans ces affaires soient tirées.

Les procès en appel des prisonniers politiques du MRC lui donneront l'occasion de montrer à tous, devant les Cours d'appel de l'Ouest à Bafoussam, du Littoral à Douala, et du Centre à Yaoundé, que ses militants et sympathisants ont été condamnés par les Tribunaux militaires en violation des lois et des règles élémentaires d'administration d'une justice crédible, et sur la base de la seule volonté politique du régime en place, dans son désir fiévreux de se maintenir au pouvoir par la terreur et à tous les prix.

Fait à Yaoundé le samedi 4 juin 2022

Le Président national

Maurice Kamto